



## Détournement de succession ou spoliation

Par **petitponey**, le **14/02/2013 à 18:04**

Bonjour , ma mère vient de décéder , mon père est toujours en vie .Ils avaient convenu d'1 donation entre époux . Mon père y a renoncé purement et simplement pour favoriser ses héritiers ( nous sommes 6 enfants issus de leur seul mariage ) . Jusque là , tout est bien . Hélas , problème de jalousie , je n'ai aucune relation avec les autres héritiers . Ai je un droit de regard sur les biens appartenant à mon père après la liquidation de la succession , sachant que seuls ma soeur et mon frère ont procuration sur ses comptes . Je n'ai aucune confiance en eux et je me doute bien qu'ils ne me feront part d'aucune info . Mon père est malade et très affaibli , je ne sais comment m'y prendre pour éviter tout détournement ou spoliation de leur part . Merci de m'informer sur les différentes possibilités que j'ai pour éviter tous litiges .

Bien cordialement .

Par **cocotte1003**, le **14/02/2013 à 18:40**

bonjour, puisque votre papa ne va pas tres bien, vous pouvez envisager de le mettre sous tutelle en demandant la nomination d'un tuteur extérieur à la famille, cordialement

Par **petitponey**, le **14/02/2013 à 19:27**

Voilà une bonne idée ! Dois je passer par le notaire ?  
Ma seule demande est elle suffisante ? Si ma soeur et mes frères s'y opposent en prétextant

qu'ils peuvent tout faire eux même ?  
Merci pour vos réponses .